

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 1284 à 1293présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 3 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aux termes de cet alinéa le projet de fermeture d'un établissement est envisagé comme une modalité ou une étape du plan de sauvegarde de l'emploi. Les auteurs de cet amendement refusent l'inversion de la logique de ces procédures. En conséquence, ils demandent la suppression de cet alinéa.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	1284	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	1285	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	1286	de	M.	François ASENSI
Adt n°	1287	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	1288	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	1289	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	1290	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	1291	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	1292	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	1293	de	M.	André CHASSAIGNE